



Fiche d'information

20 octobre 2021

Mobilité et territoire 2050: plan sectoriel des transports, partie Programme

La partie Programme du plan sectoriel des transports – nommée *Mobilité et territoire 2050* – fixe le cadre du développement à long terme du système global des transports en Suisse, pleinement coordonné avec le développement territorial. Elle constitue l'instrument stratégique de la coordination au niveau national pour la route, le rail, l'aéronautique et la navigation. Son contenu a un caractère contraignant pour les autorités, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales.

Les plans sectoriels sont pour la Confédération l'instrument de planification le plus important. Dans ses plans sectoriels, le Conseil fédéral montre comment il prévoit d'accomplir ses tâches dans différents domaines, précise les objectifs qu'il poursuit et comment il entend agir. Les plans sectoriels soutiennent les autorités de tous les niveaux afin qu'elles prennent des décisions reposant sur une vue d'ensemble. Ils contribuent aussi à la coordination entre les tâches de la Confédération qui ont des incidences territoriales et les activités des cantons et des communes.



Figure 1: Le plan sectoriel des transports comprend la partie Programme et les quatre parties infrastructurelles route, rail, aéronautique et navigation. (Source : ARE)

La version antérieure de la partie Programme du plan sectoriel des transports date de 2006. La version remaniée, intitulée *Mobilité et territoire 2050*, prend en compte les conditions-cadre d'aujourd'hui, que ce soit en intégrant les modifications touchant les besoins en mobilité de l'économie et de la société ou en accordant davantage d'attention aux incidences sur l'environnement. Elle aborde les changements technologiques et leur utilisation et traite le transport des marchandises comme un des éléments du système global de transports.

En coordonnant la planification de tous les modes de transport (route, rail, aéronautique, navigation), la Confédération entend

- promouvoir un système global de transports efficace,
- soutenir le développement durable du territoire,
- maintenir les atteintes à l'environnement au plus bas niveau possible et
- conserver la qualité de vie élevée en Suisse.

La partie Programme du plan sectoriel des transports *Mobilité et territoire 2050* recouvre les planifications relatives aux routes nationales, aux lignes ferroviaires, à l'aéronautique et à la navigation en Suisse (cf. figure 2). Elle pose ainsi le cadre dans lequel les autorités de la Confédération, des cantons et des communes traitent

- les dossiers relatifs aux transports et les messages relatifs aux programmes de la Confédération tels que les programmes de développement stratégique (PRODES) pour les infrastructures ferroviaires ou les routes nationales, ou encore pour le Programme en faveur du trafic d'agglomération et
- les plans directeurs cantonaux et les plans d'affectation des communes.

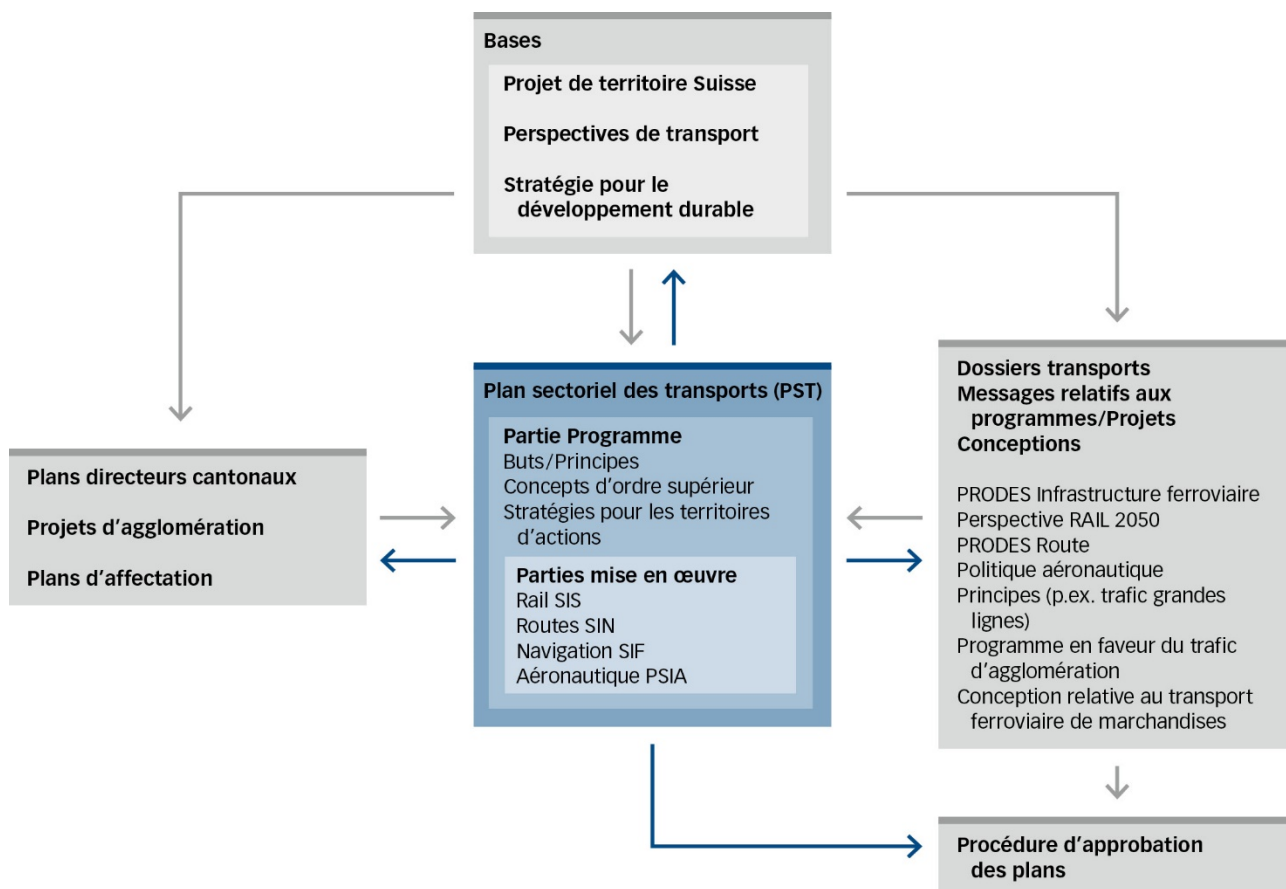


Figure 2 : Articulation de *Mobilité et territoire 2050*, la partie Programme du plan sectoriel des transports, avec les planifications de la Confédération et des cantons en matière de territoire et de transports (source : *Mobilité et territoire 2050*, plan sectoriel des transports, partie Programme)

Mobilité et territoire 2050 repose sur les bases valables dans tous les domaines pertinents pour son contenu, comme le Projet de territoire Suisse ou la Stratégie pour le développement durable. Elle sert de cadre à la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, et à la coordination entre les planifications des différents modes de transport.

Mobilité et territoire 2050 présente les principales évolutions, défis et interrogations qui sont d'actualité dans les domaines du territoire, des transports, de l'infrastructure et de l'environnement. Cette partie remaniée du plan sectoriel formule comment la Confédération doit traiter ces défis et quels objectifs elle entend atteindre d'ici 2050. *Mobilité et territoire 2050* déduit de ces objectifs des stratégies de développement pour l'ensemble de la Suisse et les besoins d'actions des douze territoires d'action définis dans le Projet de territoire Suisse. Pour la Région de la ville fédérale par exemple, l'une des orientations préconise d'augmenter grâce à des mesures ciblées l'utilisation des transports publics dans certaines régions.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a élaboré le document « Mobilité et territoire 2050 » en collaboration avec les offices fédéraux des routes (OFROU), des transports (OFT), de l'aviation civile (OFAC) et de l'environnement (OFEV). La Confédération en a harmonisé le contenu sur la base d'échanges répétés avec les cantons, les villes et les communes. Les organisations représentant des intérêts ont également pu prendre position et les commissions des transports et des télécommunications des Chambres fédérales ont aussi participé.

Renseignements complémentaires

Lena Poschet, cheffe de la section Planifications fédérales,
Office fédéral du développement territorial ARE, tél. 058 465 57 53

Liens

[« Mobilité et territoire 2050 », plan sectoriel des transports, partie Programme](#)